



## Note sur le partenariat

**AVEC DES ORGANISATIONS  
CONFESIONNELLES,  
DES COMMUNAUTÉS  
RELIGIEUSES LOCALES ET  
LEURS CHEFS RELIGIEUX**



**Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

Case Postale 2500, 1211 Genève 2, Suisse

Tél : +41-22-739-8111, Fax : +41-22-739-7353, [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

Rédaction (documentation et analyse) : Volker Türk, José Riera et Marie-Claude Poirier

Original : anglais

Traduction de l'anglais : Catherine Delebecq

Photo de couverture : Soudan / Déplacés internes d'Abyei à Mayen Abun / L'église de Mayen Abun offre un abri à des centaines de personnes durant la nuit. Depuis que des affrontements ont éclaté dans la zone disputée d'Abyei le 21 mai 2011, plus de 120 000 personnes ont fui vers le Sud. À la suite de combats entre l'Armée du Soudan et l'Armée populaire de libération du Soudan, le 20 mai 2011, des dizaines de milliers de personnes ont fui la zone disputée vers le Soudan du Sud. Dès les premiers jours de la crise, le HCR a fourni une assistance sous forme d'abris, de recherche de famille et de surveillance. La majeure partie des personnes ont trouvé refuge à Mayen Abun, Turalei et Wau. © UNHCR / A. Zevenbergen

© HCR, 2014

Mise en page et graphisme : BakOS DESIGN

## Remerciements

La rédaction de cette Note sur le partenariat dans le cadre du suivi du Dialogue du Haut Commissaire sur le thème *Foi et protection* a fortement bénéficié du soutien enthousiaste d'un certain nombre d'organisations confessionnelles majeures.

Le HCR souhaiterait profiter de cette occasion pour rendre hommage aux efforts inlassables déployés par Act for Peace – Australie, la Communion anglicane, Caritas Internationalis, Church World Service, HIAS (Hebrew Immigrant Aid Society), la Commission internationale catholique pour les migrations, Islamic Relief Worldwide, le Service Jésuite des Réfugiés, la Fédération luthérienne mondiale, Rabbins pour les droits de l'Homme – Israël, le Conseil œcuménique des Eglises et Vision mondiale internationale, et ajouter un mot de remerciement spécial pour le temps, l'expertise et l'apport inestimable des personnes suivantes : Bruno, Fabienne, Carole, Angela, Rano, Mercedes, Faby, Jeff, Helen, Rachel, Firas, Jason, James, Atallah, Mark, Azza, Nava, Ralie, Lisa, Michael, Ramesh, Sally, Angelo, Melissa, Volker, Janet, Ingeborg, Tomas, Elena, Alison, Mahmoud, Clare, Beris, Thaïs, Fulata, Deepika, Rev. Sugino, Bishop Younan, Nopadol, Ann, Jozef, Karl, Annabelle, Sybella, Ruth et les Liouds.

Le HCR s'est également inspiré des travaux de recherche concrets produits par la Joint Learning Initiative on Local and Faith Communities (JLI). Son étude intitulée « Local faith communities and the promotion of resilience in humanitarian situations » a été un élément important de la réflexion qui a présidé à tous les domaines du suivi du Dialogue sur le thème *Foi et protection*.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont soutenu les efforts du HCR dans ce domaine en partageant avec lui leurs connaissances et leur expérience, ainsi que par leurs propres consultations approfondies et leur travail au niveau politique. La collaboration sur un échange de connaissances stratégique avec l'Ecole des cadres du système des Nations Unies (UNSSC), l'UNFPA et l'ONUSIDA a également donné au personnel du HCR l'occasion d'explorer les liens entre foi et développement, santé et travail humanitaire et de communiquer son expérience de l'action aux côtés des acteurs confessionnels au cours de leur travail respectif. L'échange de connaissances stratégique a eu lieu du 22-24 octobre 2013 à Rome en Italie et se tiendra de nouveau en 2014 dans un lieu à déterminer. Ceci n'est que le commencement d'une longue et fructueuse collaboration.



# Table des matières

1. Contexte.....	6
2. Objet.....	7
3. Foi et intervention humanitaire.....	8
4. Les défis du partenariat.....	9
5. Exemples de bonnes pratiques.....	10
6. Principes pouvant régir les partenariats du HCR avec des acteurs confessionnels.....	12
7. Mise en pratique des principes de partenariat .....	14
Annexe A – Contributeurs à l’Enquête sur les exemples de bonnes pratiques .....	17
Annexe B – Affirmation de bienvenue .....	18
Références et ressources supplémentaires.....	21



La fille (5 ans) d’une femme qui vit avec le VIH au Myanmar. Sa mère dit qu’elle aime aussi rester au monastère parce qu’elle peut parler ouvertement avec d’autres personnes qui vivent avec le VIH.

© UNAIDS / Kyaw Kyaw Winn



# 1. Contexte

- 1.1 Le HCR s'est récemment lancé dans un « voyage de découverte mutuelle » avec les organisations confessionnelles en étudiant le rôle de la foi dans les interventions humanitaires. En décembre 2012, le cinquième Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection a été organisé sur le thème *Foi et protection*. Le Dialogue a réuni plus de 400 représentants d'organisations confessionnelles, chefs religieux et autres partenaires à Genève, pour deux journées de riches discussions sur ce thème.
- 1.2 Cette manifestation a été le premier dialogue multiconfessionnel officiel auquel le HCR n'ait jamais pris part et a exploré les valeurs communes qui sous-tendent la notion d'asile et de protection des réfugiés dans toutes les grandes religions du monde. Il a également permis de mieux mesurer et comprendre le rôle que peuvent jouer la foi, la religion et la spiritualité dans la vie des personnes que sert le HCR.
- 1.3 Les participants au Dialogue *Foi et protection* ont en outre reconnu l'importance des partenariats existants et potentiels du HCR avec les organisations confessionnelles, notamment pour améliorer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR (par exemple réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et déplacés internes). Les participants ont vigoureusement réaffirmé les principes fondamentaux sur lesquels repose toute action humanitaire<sup>1</sup> (impartialité, non-discrimination, respect des croyances d'autrui, autonomisation, égalité, humanité et protection contre toute forme de conditionnalité) et ont insisté sur la nécessité de respecter ces principes dans les interventions humanitaires.
- 1.4 A la fin de la manifestation, le Haut Commissaire a souligné « les contributions précieuses des organisations et des communautés confessionnelles à la protection des réfugiés et des déplacés ». Il a formulé un certain nombre de suggestions concrètes de suivi, invoquant notamment l'élaboration d'un projet de « sensibilisation en matière de religion et de foi » pour le personnel du HCR. La présente Note sur le partenariat a été préparée en application de cette demande.

---

<sup>1</sup> Pour une description complète des principes, voir CICR, « Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe », 1995, à l'adresse <http://goo.gl/cffgsd>. Le Code de conduite a été adopté par plus de 520 organisations.



▲ Burkina Faso / Goudoubo / Des réfugiés maliens se préparent à rompre le jeûne dans le camp de réfugiés de Goudoubo. Le camp abrite quelque 10 000 réfugiés qui ont fui quand un conflit violent a éclaté en début 2012, au nord du Mali. Respecter les traditions du Ramadan est important pour ces personnes qui espèrent célébrer l'événement l'année suivante dans leur propre pays. © UNHCR / H. Caux

## 2. Objet

2.1 La présente Note définit les grandes orientations que pourra suivre le personnel du HCR pour s'engager et travailler en partenariat avec les organisations confessionnelles, les communautés religieuses locales et leurs chefs religieux. Compte tenu de la diversité des contextes dans lesquels le HCR intervient, ces orientations doivent être adaptées aux circonstances et aux réalités locales, tout en étant une source d'inspiration pour les Nations Unies, d'autres organisations internationales, non gouvernementales et communautaires, et de nombreux autres encore.

2.2 La Note :

- définit l'éventail des acteurs confessionnels que reconnaît le HCR et le rôle qu'ils jouent dans les interventions humanitaires ;
- souligne les défis du partenariat et les lignes rouges à ne pas franchir ainsi que les points sensibles sur lesquels porter attention ;
- relève des exemples de bonnes pratiques et d'enseignements tirés des partenariats existants sur le terrain ;
- met en évidence les principes qui constituent un point de départ pour le dialogue et la coopération avec les communautés et les acteurs confessionnels ;
- présente des actions et des activités permettant de mettre ces principes en pratique.

## QUI SONT LES ACTEURS CONFESSIONNELS ?

Les organisations confessionnelles, les communautés confessionnelles locales et les autorités religieuses varient quant à leur taille et peuvent aller d'un groupe composé de quelques croyants à des religions mondiales et à de vastes réseaux interconfessionnels. Elles englobent tout un éventail d'identités et de motivations religieuses, connaissent plus ou moins bien les principes humanitaires et sont plus ou moins disposées à les respecter ou en mesure de le faire.

Le terme **organisations confessionnelles** est utilisé ici pour décrire un vaste éventail d'organisations d'inspiration religieuse. Il inclut les organisations/ groupes/réseaux religieux et d'inspiration religieuse ; les communautés appartenant à un lieu de culte religieux ; les institutions religieuses spécialisées et les organismes religieux de service social ; les institutions à but non lucratif, enregistrées ou non, ayant une mission ou un caractère religieux<sup>2</sup>. Les organisations confessionnelles ont toujours compté parmi les dix principaux partenaires d'exécution du HCR. En 2003, la Fédération luthérienne mondiale et Islamic Relief Worldwide ont été parmi les dix partenaires d'exécution internationaux majeurs du HCR, tandis que Caritas a été l'une des dix principales organisations confessionnelles nationales partenaires du HCR.

**Les communautés confessionnelles** sont composées de personnes qui partagent des croyances et des valeurs religieuses communes et s'appuient sur elles pour mettre en œuvre des activités dans leurs communautés respectives. Elles sont souvent des prestataires de premier recours dans les situations d'urgence humanitaire, mobilisant et distribuant des secours à travers leurs membres et leurs réseaux de fidèles. Leurs membres sont souvent des bénévoles qui agissent comme ils le font parce que leur foi leur dit d'agir ainsi. Ils peuvent être ou non conscients des principes humanitaires fondamentaux.

**Les chefs religieux** sont des croyants qui jouent un rôle influent au sein de leur communauté confessionnelle et de la communauté locale plus étendue. Ils jouissent de la confiance des membres de leur communauté confessionnelle locale, sur lesquels ils exercent une autorité morale. Ils façonnent l'opinion publique dans la communauté plus large, voire au niveau national ou international. Nous citerons à titre d'exemple récent la défense des migrants et réfugiés et de leur droit à la vie par le Pape François en 2013, le rôle de médiation joué par l'Église orthodoxe ukrainienne en début 2014 dans la capitale ukrainienne, Kiev, et les appels à la paix lancés par les chefs chrétiens et musulmans en République centrafricaine en 2014.

## 3. Foi et intervention humanitaire

- 3.1 Les Nations Unies sont une organisation séculière. Depuis sa création, en 1950, le HCR s'est cependant souvent associé aux organisations confessionnelles, aux communautés religieuses et aux chefs religieux pour accomplir son travail. Ce partenariat a prouvé sa valeur au fil des ans et a fourni des avantages importants en matière de protection ainsi que dans d'autres domaines pour les personnes relevant de la compétence de l'Organisation. Des exemples concrets sont donnés tout au long de ce texte.
- 3.2 Le HCR s'est attaché à adopter une approche cohérente du partenariat dans ce domaine. Ces partenariats sont particulièrement pertinents dans les cas où les acteurs confessionnels jouent un rôle important au niveau local et œuvrent activement à répondre aux besoins des populations déplacées de force. En tant que membres actifs de la société civile, les acteurs confessionnels et leurs organisations peuvent mobiliser des ressources sociales, matérielles et spirituelles au profit des personnes ayant besoin de protection. Le renforcement des partenariats est en outre un objectif important du processus plus vaste de la réforme humanitaire, qui vise à améliorer l'efficacité de l'intervention humanitaire. Enfin, à travers de larges réseaux, les acteurs confessionnels sont souvent présents dans toutes les régions d'un pays donné et leur présence ne dépend pas nécessairement d'un appui financier externe. Ils demeurent d'ailleurs souvent sur place bien après que la communauté internationale a cessé de s'intéresser à une situation et que les financements ont diminué.

<sup>2</sup> Voir PNUD, « Guidelines on engaging with faith-based organizations », à paraître en anglais.

## 4. Les défis du partenariat

- 4.1 Le partenariat n'est pas une entreprise unilatérale et doit être considéré du point de vue à la fois du HCR et des acteurs confessionnels. Le HCR, à l'instar de l'ensemble de la communauté humanitaire, s'engage à respecter les principes humanitaires et à faire en sorte que la protection soit à la base de toutes les activités. Dans les partenariats avec les acteurs confessionnels, le HCR doit donc s'assurer qu'il ne s'engagera pas dans des partenariats dont les fondements et les activités seraient contraires à ces principes. L'appui du HCR ne saurait notamment être utilisé à des fins de prosélytisme ou pour imposer à la fourniture de l'aide humanitaire des conditions discriminatoires. D'un autre côté, force est de reconnaître que les acteurs confessionnels sont parfois confrontés à des personnels humanitaires qui semblent avoir un préjugé contre eux. Pour pouvoir être surmontés, les défis que pose le partenariat doivent être appréhendés à partir des deux perspectives, en particulier par l'invitation à des changements positifs d'attitude et d'approche qu'expose la présente Note<sup>3</sup>.
- 4.2 Du point de vue du HCR, les défis les plus épineux surgissent lorsque les acteurs confessionnels encouragent :
- l'antagonisme ou l'exclusion à l'égard de membres d'autres origines confessionnelles ;
  - les discours haineux ou l'incitation à la violence dirigés contre les membres ou les communautés d'une autre confession ;
  - le prosélytisme et les pressions à la conversion comme condition préalable au maintien de l'aide ;
  - le mariage précoce ou autres pratiques traditionnelles préjudiciables ;
  - les stéréotypes liés au genre et l'absence de prise en compte des droits spécifiques des femmes, des garçons et des filles, ainsi que des vulnérabilités dans les contextes où la violence sexuelle et de genre et les mécanismes d'adaptation négatifs sont généralisés ;
  - la stigmatisation et la discrimination concernant le VIH/sida ;
  - la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes et des réseaux lesbiens, gays, bisexuels, transgenres et intersexuels (LGBTI).
- 4.3 Le personnel du HCR a rapporté que le partenariat avec les communautés confessionnelles locales pouvait devenir une source de frustration ou d'incompréhension lorsque ces dernières ne connaissent pas les processus et les procédures de l'Organisation, en particulier ses priorités stratégiques ainsi que les notions de risque et de vulnérabilité qu'elle promeut, ou lorsqu'elles ne souhaitent tout simplement pas servir de « partenaires d'exécution ». Les autres problèmes rencontrés dans le partenariat avec les acteurs confessionnels, notamment avec les communautés confessionnelles locales et les chefs religieux locaux, comprennent les rapports de force inégaux qui semblent être inhérents aux modèles d'interaction entre les prestataires de services confessionnels et les personnes ayant besoin de protection. En effet, certaines optiques caritatives négligent les approches de l'assistance humanitaire fondées sur les droits. Dans les situations d'urgence complexes, le personnel du HCR a également signalé que la coordination représentait le défi majeur du travail en partenariat avec les communautés confessionnelles locales, leurs réseaux et leurs organisations communautaires.
- 4.4 Le partenariat avec le HCR peut poser également des problèmes particuliers aux organisations confessionnelles, au-delà de celui de l'attitude du personnel évoqué ci-dessus. L'un des facteurs réside dans l'inégalité inhérente des rapports de force qui peut, dans certaines circonstances, avoir lieu entre une organisation internationale et une institution locale. Un autre tient aux procédures et aux exigences du HCR, que les organisations confessionnelles, comme d'autres partenaires, peuvent ne pas pouvoir ou ne pas vouloir respecter. Finalement, au même titre que d'autres organisations, les organisations confessionnelles se heurtent également au problème important de la rotation du personnel, qui peut avoir une incidence sur la mémoire et la présence institutionnelle du HCR dans des sites retirés sur le terrain, avec le risque de remettre en question une coopération positive de longue date.

---

<sup>3</sup> Les cinq principes en matière de partenariat qui ont été instaurés par le Dispositif mondial d'aide humanitaire doivent également être appliqués par les acteurs confessionnels, à savoir : l'égalité, la transparence, la démarche axée sur les résultats, la responsabilité et la complémentarité. Voir Dispositif mondial d'aide humanitaire, « Principes en matière de partenariat », juillet 2007, à l'adresse <http://goo.gl/ReWS2M>.



▲ République démocratique du Congo / Lauréate de la Distinction Nansen 2013 / Sœur Angélique Namaika donne un cours d'alphabétisation le 1<sup>er</sup> août 2014, près du village de Dungu dans l'est de la République démocratique du Congo. L'alphabétisation en lingala est l'une des nombreuses compétences que Sœur Angélique enseigne aux populations locales, dont la plupart sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui ont été réinstallées à la suite d'attaques de groupes armés. © UNHCR / B. Sokol

## 5. Exemples de bonnes pratiques

5.1 Malgré les défis exposés ci-dessus que doivent relever les deux parties, les organisations confessionnelles, les communautés confessionnelles locales et les chefs religieux locaux contribuent à sauver des vies, à défendre des droits et à donner un soutien spirituel, notamment :

- en fournissant une protection physique et en facilitant l'accès humanitaire ;
- en dissuadant la violence par leur présence et leur accompagnement ;
- en atténuant les tensions entre les réfugiés/déplacés internes et les communautés d'accueil dans les situations de conflit ou d'après conflit ;
- en participant aux activités de réconciliation et de consolidation de la paix ;
- en luttant contre la xénophobie et la discrimination ;
- en prévenant la violence sexuelle et de genre ou le recrutement forcé et en intervenant dans ces situations ;
- en améliorant les conditions d'accueil et en accompagnant les détenus ;
- en assurant une orientation juridique et une gestion des cas d'asile ;
- en plaidant pour l'adoption de changements législatifs en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR ;
- en aidant à la réinstallation et/ou à l'installation sur place des réfugiés.



## PROTECTION PHYSIQUE ET ACCÈS HUMANITAIRE

### HCR Abidjan

« Au lendemain des élections présidentielles qui se sont déroulées en Côte d'Ivoire en 2011, le HCR et ses partenaires humanitaires se sont trouvés confrontés à une situation d'urgence marquée par un déplacement massif de population. [...] Plus de 500 000 personnes selon les estimations ont été déplacées à l'intérieur du territoire et plus de 200 000 Ivoiriens ont cherché asile dans des pays voisins.

« Le conflit qui a suivi a également eu des conséquences négatives pour plus de 20 000 réfugiés qui vivaient dans le pays depuis des décennies. [...] Des groupes confessionnels de tout le pays sont immédiatement venus porter secours en fournissant des abris d'urgence sur 35 sites. [...] Le HCR, en tant qu'agence chef de file des Nations Unies pour la protection, s'est appuyé sur les organisations humanitaires traditionnelles et, plus important, sur les communautés confessionnelles locales, y compris plusieurs paroisses de l'Église catholique romaine, des mosquées et des communautés musulmanes, des mouvements charismatiques, ainsi que d'autres groupes et chefs religieux pour apporter une assistance humanitaire [...] pendant plus d'un an. »

En Côte d'Ivoire, des communautés confessionnelles locales ont parfois été les premières à intervenir lors du déclenchement soudain d'une situation d'urgence. Les communautés confessionnelles locales ont accueilli des déplacés internes, des réfugiés et des rapatriés à l'intérieur et autour de leur lieu de culte. Elles ont prodigué une assistance immédiate sous forme d'espace physique avant que des sites n'aient été mis en place pour les déplacés internes par le partenaire d'exécution officiel du HCR.

### HCR Myanmar

« Les organisations confessionnelles ont été actives dans toutes les phases du conflit. Elles ont prouvé leur légitimité aux yeux des deux administrations (le Gouvernement et la Kachin Independence Organization). Concrètement, elles peuvent franchir les postes de contrôle, négocier avec les soldats, les gardes-frontières et les responsables des camps et mettre en place des activités là où aucune autre agence n'est en mesure de le faire. Elles soutiennent la construction d'abris, la distribution d'articles non alimentaires et l'assistance aux cas individuels à travers le projet des personnes extrêmement vulnérables (PEV), et aident également à la gestion des camps.

5.2 Cette partie donne des exemples de cas où la coopération entre le HCR et des acteurs confessionnels a produit des « dividendes de protection » pour les personnes déplacées. La nature de cette coopération peut varier selon que les acteurs confessionnels sont des « partenaires d'exécution », des « partenaires opérationnels » ou des « partenaires informels » dans les réseaux de protection ou à des fins de plaidoyer. Les exemples sont tirés d'une enquête réalisée en 2013 par le HCR et une coalition d'organisations confessionnelles. L'enquête sur les exemples de bonnes pratiques (Survey on Good Practices Examples) avait pour but de mieux comprendre l'ampleur des partenariats existant entre les acteurs confessionnels et le HCR à tous les stades du cycle des réfugiés et du déplacement forcé. Un certain nombre de bonnes pratiques ont été résumées ici, à titre d'exemple.

5.3 Vingt-trois exemples ont été soumis par le personnel du HCR et 32 par les organisations confessionnelles et les communautés confessionnelles locales<sup>4</sup>. (Voir **Annexe A** pour la liste complète des organisations et bureaux nationaux du HCR ayant participé à l'enquête) La partie suivante donne des exemples tirés des interventions du HCR<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Un aperçu préliminaire de ces exemples, y compris de ceux relevés par les organisations confessionnelles, est regroupé dans deux publications intitulées « Overview of the Survey on Good Practices Examples » (<http://goo.gl/nLdEeN>) et « Analysis of the Survey on Good Practices Examples » (<http://goo.gl/YsFnFM>).

<sup>5</sup> *Ibid.*

## 6. Principes pouvant régir les partenariats du HCR avec des acteurs confessionnels

- 6.1 De février à avril 2013, une coalition d'organisations confessionnelles majeures et le HCR ont élaboré des orientations à l'intention des chefs religieux visant à promouvoir la tolérance et le respect de la dignité humaine et des droits de l'homme des demandeurs d'asile et des réfugiés, des migrants, des déplacés internes et des apatrides.
- 6.2 Le texte consiste en 16 affirmations écrites à la première personne s'inspirant des valeurs et des principes communs aux grandes religions du monde. Ce document fournit aux chefs religieux l'occasion d'affirmer le rôle que jouent les communautés confessionnelles pour « accueillir l'étranger, le réfugié, le déplacé interne, l'autre [...], lutter contre l'intolérance [...] et respecter le droit de l'étranger de pratiquer librement sa propre religion. »
- 6.3 L'invitation à « accueillir l'étranger » est une déclaration de foi découlant des principes d'hospitalité, de respect et d'égalité, car ces valeurs sont profondément ancrées dans toutes les grandes religions. (Voir **Annexe B** pour la déclaration complète fondée sur les trois principes suivants)

**Hospitalité** : Bien que des acteurs tels que les communautés confessionnelles locales puissent mener des activités d'assistance humanitaire en marge de leur action religieuse, elles sont souvent les premières à intervenir en faveur des individus, des familles et des communautés aux premiers stades d'une crise humanitaire. Elles interviennent du fait de leur présence, de leurs connaissances locales, de leurs réseaux et de leurs ressources dans certaines des régions les plus isolées. La reconnaissance de ce fait a suscité un regain d'intérêt pour la collaboration avec ces communautés afin d'améliorer l'accès aux plus vulnérables.

**Respect** : Le respect de la diversité des identités, des valeurs et des traditions est essentiel pour renforcer la protection et la résilience des personnes et des communautés déplacées de force. Les communautés confessionnelles locales sont profondément conscientes du fait que dans de nombreux pays et communautés du monde, la foi est un « besoin fondamental » et, en cela, elles peuvent fournir un soutien certes matériel mais également spirituel aux personnes en situation de déplacement forcé. Les chefs religieux locaux et les communautés confessionnelles locales se trouvent dans une position privilégiée pour répondre à ces besoins.

**Egalité** : La coopération doit reposer sur un ensemble d'objectifs communs, ainsi que sur le respect mutuel et le partenariat. L'égalité doit aussi se traduire par une égalité de traitement et le droit à une protection égale conformément aux normes humanitaires.

- 6.4 Ces trois principes servent de base normative aux normes minimales qui suivent. Ils représentent un point de départ pour l'instauration d'un dialogue entre le HCR et les acteurs confessionnels afin que les deux parties travaillent ensemble d'une manière mutuellement bénéfique à servir les personnes déplacées. Ces principes peuvent aussi guider les partenaires qui souhaiteraient renforcer un dialogue global entre les religions et avec les acteurs humanitaires en présence.

« Dans d'autres cas, les organisations confessionnelles ont servi de tampon entre les belligérants et ont donc pu opérer dans les deux camps, même au plus fort du conflit. Grâce à la confiance dont elles bénéficiaient, elles ont été de bons avocats de la protection. Elles ont fait pression sur le gouvernement pour que celui-ci assume pleinement la responsabilité de l'éducation et des services de santé pour les déplacés internes dans l'Etat de Kachin. Elles ont également réussi à obtenir la libération des déplacés internes placés en détention, car elles ont pu répondre d'eux. Aucune autre organisation internationale ou non gouvernementale locale ne dispose d'une marge de manœuvre aussi étendue pour faire face à la situation humanitaire. »

Au Myanmar, le HCR a reconnu le rôle vital que les églises locales ont joué dans la société civile. Il a travaillé en partenariat avec les communautés confessionnelles locales telles que Caritas et l'Eglise baptiste kachin pour obtenir l'accès humanitaire aux déplacés internes. Ces communautés ont été les premières à intervenir et sont finalement devenues des responsables de camp, des administrateurs et des bienfaiteurs pour plus d'une centaine de camps de déplacés internes. Le HCR a apporté son financement, son expertise technique et ses compétences en matière de résolution de différends au travail de partenaires relativement inexpérimentés dans le domaine humanitaire mais dont la présence a facilité l'accès humanitaire.

## **DISSUASION DE LA VIOLENCE PAR LA PRÉSENCE ET L'ACCOMPAGNEMENT**

### **HCR Bangui**

« Le présent rapport traite de la manière dont les chefs de la communauté musulmane se sont mobilisés à quelque 5 km du camp de réfugiés sur la route de Tirungulu pour empêcher [les acteurs armés non étatiques] d'avancer. Ce groupe s'est littéralement assis au milieu de la piste pour les empêcher de passer. Ils ont invoqué le Saint Coran, rappelant aux acteurs armés non étatiques leurs devoirs en tant que musulmans. »

En République centrafricaine, une communauté musulmane locale a déjoué une attaque prévue par les rebelles en 2009 contre un camp de réfugiés du Darfour en faisant physiquement obstacle au passage des rebelles sur la route menant au camp de réfugiés.

Les chefs musulmans ont exploité leur connaissance locale des réseaux sociaux et politiques pour négocier une issue pacifique. Le HCR s'est associé aux chefs de la communauté musulmane locale pour soutenir le processus de résolution du conflit. Pour arrêter le cycle de la violence, la communauté religieuse locale n'a pas prononcé d'assignation de culpabilité pour les crimes commis par les deux parties mais a soutenu à la place les demandes de réparation.

## **ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET ACCOMPAGNEMENT DES DÉTENUS**

### **HCR Amérique centrale**

« En 2011, le Conseil des Eglises protestantes du Nicaragua, partenaire d'exécution du HCR, a entamé une collaboration informelle avec la mosquée de Managua, la capitale du pays. A la demande du Conseil, la mosquée fournit des interprètes ainsi que des vivres, des vêtements, des nécessaires d'hygiène et un soutien spirituel aux demandeurs d'asile musulmans. »

Au Nicaragua, le HCR travaille en partenariat avec le Conseil des Eglises protestantes et d'autres organisations, comme Caritas Nicaragua et la mosquée de Managua, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagner les demandeurs d'asile et les migrants détenus.

Le Conseil des Eglises protestantes a directement accès au centre de détention et, avec l'aide de la mosquée basée à Managua, rend visite aux détenus et leur apporte une orientation psychosociale et un soutien spirituel.

## **SENSIBILISATION ET PLAIDOYER AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ EN FAVEUR DES POPULATIONS RÉFUGIÉES**

### **HCR Liban**

« Dar el Fatwa a été créée en 1955 par un décret présidentiel qui a conféré à l'organisation la capacité, au Liban, d'émettre des orientations religieuses dans les domaines liés aux affaires religieuses sunnites et à la gestion de ses institutions caritatives affiliées. Elle est dirigée par le Grand Mufti, et son vaste réseau d'organisations confessionnelles a aidé à fournir et à distribuer des vivres, des articles non alimentaires, des services de santé, des dons en espèces, des abris et un soutien psychosocial aux réfugiés syriens du Liban depuis le début de la crise syrienne en 2011. Cet appui s'est étendu aux régions à forte densité de réfugiés et où le HCR n'a pas encore établi de présence. »

Au Liban, le HCR a noué un nouveau partenariat au début de la crise des réfugiés syriens pour s'assurer que les réfugiés reçoivent une assistance dès les premières phases du déplacement. Les organisations ont aidé le HCR à instaurer un climat de confiance avec les réfugiés, les communautés locales et les autorités, et à avoir accès à des milliers de personnes en mobilisant le vaste réseau de bénévoles et de travailleurs de proximité des communautés confessionnelles locales.

Les communautés confessionnelles locales et leurs organisations ont joué un rôle majeur en négociant l'accès des réfugiés aux services au niveau tant municipal/du village que central. Elles ont également fait office de médiateur entre les communautés d'accueil et de réfugiés. Le HCR a signé un mémorandum d'accord

## 7. Mise en pratique des principes de partenariat

Vous trouverez ci-après des suggestions d'actions permettant de mettre en pratique les principes d'hospitalité, de respect et d'égalité.

### **Faire l'inventaire des partenaires potentiels dans les communautés confessionnelles locales.**

- Quelles sont les principales traditions religieuses dans votre pays ou dans votre opération ?
- Quelles sont leurs organisations, structures et systèmes fondamentaux ?
- Quels sont les homologues, au sein de la communauté, qui bénéficient de la confiance de cette dernière ?
- Quelles organisations confessionnelles nationales peuvent servir de trait d'union avec les chefs religieux ?

**Identifier les chefs religieux susceptibles de vous apporter leur soutien** dans la région. Passer du temps à apprendre à connaître les chefs pour renforcer le climat de confiance et poser les fondements d'une collaboration potentielle. Le fait de mener des activités de protection conjointes, comme des actions de sensibilisation de la communauté aux défis de la protection, peut s'avérer un moyen puissant d'augmenter le champ de la protection.

### **Apprendre à connaître les activités menées par les acteurs confessionnels.**

- Quel type de relation existe entre les communautés confessionnelles d'un même pays/d'une même région ?
- Quels sont, le cas échéant, les organisations interconfessionnelles ?
- Quels sont les services existants fournis par les acteurs confessionnels, y compris en partenariat avec le HCR ?

**Comprendre les activités et répertorier le travail existant des groupes confessionnels et/ou interconfessionnels** et leur pertinence pour la protection des personnes relevant de la protection du HCR. Le soutien spirituel apporté par les acteurs confessionnels aux personnes relevant de la compétence du HCR est souvent un indicateur négligé du bien-être mais est un facteur essentiel pour la promotion de la résilience. Il convient de garder ces indicateurs à l'esprit lorsque l'on évalue l'impact potentiel d'un partenariat avec les communautés confessionnelles locales, leurs organisations et leurs chefs religieux.

**Utiliser l'Affirmation de bienvenue** comme point de départ pour le dialogue. (Voir **Annexe B**)

**Etablir une relation de compréhension et de confiance mutuelle** pour s'assurer que les principes humanitaires seront respectés.

- L'aide est-elle distribuée sans que des conditions soient imposées ?
- Les personnes relevant de la compétence du HCR acceptent-elles d'être aidées par des organisations de même confession qu'elles ou d'une confession différente, ou font-elles preuve de réticence à cet égard ?
- Existe-t-il d'autres groupes spécialisés qui pourront fournir une assistance si les conditions deviennent inacceptables ?
- Quel rôle jouent les autres membres des communautés confessionnelles locales, comme les femmes, les garçons et les filles, dans l'élaboration des objectifs communs et la mise en place des activités ?

**Mobiliser les communautés confessionnelles locales et les chefs religieux** pour la prévention et l'intervention relatives aux menaces à la protection. Lorsque les Etats ne peuvent ou ne veulent pas protéger leurs propres citoyens et les communautés réfugiées qu'ils accueillent, l'autorité morale des chefs religieux est un moyen important d'avoir accès aux communautés et de transmettre des messages clés.

- Quelles activités de plaidoyer mènent les acteurs confessionnels en relation ou en collaboration avec les personnes relevant de la compétence du HCR ?
- Quels sont les domaines communs ou de convergence avec les priorités stratégiques du HCR ?
- Quels messages de plaidoyer clés les acteurs confessionnels peuvent-ils aider à transmettre (par exemple sur les attitudes adoptés à l'égard des demandeurs d'asile et des migrants, pour prévenir et désamorcer des conflits, pour prévenir et résoudre des cas d'apatridie, pour la protection sur mer, pour identifier des alternatives à la détention des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et des migrants, etc.) ?

avec l'organisation en 2012, portant notamment sur l'échange d'informations et la distribution d'assistance par ses canaux.

## **PRÉVENTION ET INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE GENRE**

### **HCR Téhéran**

« Reconnaissant l'importance de la collaboration avec les chefs religieux pour prévenir et réduire la violence basée sur le sexe et sur la différence sexuelle dans une communauté de réfugiés afghane, les points focaux pour les réfugiés et les facilitateurs de la communauté ont organisé des réunions initiales avec les chefs religieux. Les quatre chefs ont reçu les matériels de formation au préalable et ont consacré une partie de leurs sermons à valider et à promouvoir les meilleures pratiques permettant de prévenir et de réduire cette violence dans les communautés de réfugiés. »

En République islamique d'Iran, des communautés musulmanes et leurs chefs religieux ont œuvré en partenariat avec le HCR à adopter les matériels élaborés par le HCR et à plaider pour la diffusion de l'information sur la prévention de la violence basée sur le sexe et sur la différence sexuelle.

Les chefs religieux ont aidé à protéger les femmes en parlant des problèmes de violence sexuelle et de genre à l'occasion d'une rencontre religieuse de cinq jours à laquelle ont participé 3 000 réfugiés afghans, visant à sensibiliser les personnes et à réduire la stigmatisation sociale associée à cette forme de préjudice physique et psychologique tant chez les hommes que chez les femmes.

Dans ce cas, la communauté musulmane locale a fourni au HCR un moyen important d'accès à la communauté réfugiée en utilisant l'autorité morale des chefs religieux ainsi que les croyances et les valeurs religieuses communes pour renforcer et amplifier les messages clés.

## **PRÉVENTION ET INTERVENTION EN MATIÈRE DE PRATIQUES TRADITIONNELLES PRÉJUDICIALES**

### **Antenne du HCR à Jijiga, Ethiopie**

« Les capacités, les connaissances et les qualifications des organisations confessionnelles et des chefs religieux de la communauté ont conduit le bureau à travailler étroitement avec eux, compte tenu du potentiel qu'ils présentent s'agissant de répondre aux besoins de protection de la communauté réfugiée. [...] Les femmes du groupe de lutte contre les mutilations génitales féminines des camps ont lancé un appel à soutenir les chefs religieux car la communauté les contestait pour des motifs religieux lors d'actions de sensibilisation. »

En Ethiopie, une action visant à supprimer les mutilations génitales féminines (MGF) a été menée conjointement avec un partenaire d'exécution, un homologue gouvernemental, les communautés d'accueil et de réfugiés, ainsi que les chefs religieux des réfugiés, afin de dissocier les MGF, qui constituent une pratique traditionnelle préjudiciable, des préceptes de l'islam.

## **ORIENTATION JURIDIQUE, GESTION DES CAS D'ASILE ET APPARTENANCE À DES « RÉSEAUX DE PROTECTION »**

### **HCR Brasilia**

« Outre le rôle crucial qu'elles jouent sur le terrain, les organisations confessionnelles sont des membres actifs de l'instance publique chargée des demandeurs d'asile et des réfugiés au Brésil. Le Comité national pour les réfugiés (CONARE) comprend un représentant de la société civile ayant le droit de vote lors des réunions du comité. Ce représentant est Caritas, de l'archidiocèse de Rio de Janeiro, avec Caritas, de l'archidiocèse de São Paulo pour représentant adjoint. [...] »

« Sans leur participation à ce processus – avec les conseils techniques et l'appui du HCR – le taux de reconnaissance au Brésil n'aurait été que de 16 % en 2012. Toutefois, les conclusions de la société civile ont permis d'inverser certaines des décisions du CONARE, permettant d'aboutir à une issue positive pour 67 cas, faisant ainsi grimper le taux de reconnaissance à 24 %. »

Au Brésil, le HCR a soutenu l'instauration d'un Réseau de protection composé de 50 partenaires opérationnels liés à l'Eglise catholique et de six partenaires d'exécution du HCR, dont cinq sont des organisations confessionnelles.

Le Réseau de protection est actif dans tout le pays, y compris dans les régions frontalières et isolées où l'Etat et le HCR n'ont qu'une présence limitée. Il est chargé des modalités d'accueil, de l'aide d'urgence et de l'orientation des demandeurs d'asile. Les membres confessionnels du Réseau ont également joué un rôle crucial en sensibilisant les autorités et les prestataires de services aux besoins de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés réinstallés.



**Renforcer les capacités des communautés confessionnelles locales, de leurs organisations et des chefs religieux**, afin qu'ils deviennent des partenaires plus efficaces. Le personnel est encouragé à associer les acteurs confessionnels aux actions de formation et de renforcement des capacités afin d'approfondir leurs connaissances des priorités de protection stratégiques du HCR dans un contexte donné et d'identifier les domaines potentiels d'action ou de plaidoyer commun. Certains facteurs à prendre en considération sont les suivants:

- Quelle expérience technique et quelles capacités en rapport avec l'action du HCR les acteurs confessionnels possèdent-ils ?
- De quelles ressources financières et en nature disposent les structures organisationnelles pour mener à bien leurs activités ?
- Quelle est l'ampleur et la profondeur de la base de soutien des acteurs confessionnels ?
- Comment ces ressources et ces biens peuvent-ils être exploités dans le cadre de partenariats avec les acteurs confessionnels ?

**Améliorer la coordination avec les acteurs confessionnels** pour faciliter la participation de ces derniers au cadre humanitaire établi. Le partage d'informations est essentiel à une coopération stratégique plus étroite, en particulier dans les situations d'urgence. Les chefs religieux ou les représentants de la communauté confessionnelle locale peuvent devenir de plus en plus intégrés au cadre humanitaire établi en étant invités à des réunions de coordination régulières. Cette démarche contribue en outre à combler le fossé existant entre certains partenaires humanitaires. Il convient à cet égard d'explorer les aspects suivants :

- Comment la communauté religieuse choisit-elle ses chefs ?
- Qui, dans les communautés confessionnelles locales, est chargé de la prise de décisions, ainsi que de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets ?
- Quelles sont les méthodes utilisées par les acteurs confessionnels pour communiquer les informations ?
- Qui peut représenter les communautés confessionnelles locales dans les réunions de coordination ?



Umm passe la plupart de son temps dans sa caravane durant le Ramadan, égrenant son chapelet musulman. Le fait de ne pas avoir accès à un Coran dans son lieu de résidence temporaire au camp de réfugiés de Za'atari est l'un de ses plus profonds regrets. «Le Coran et les perles pour la prière sont les choses les plus importantes durant le Ramadan» me dit-elle. Umm ajoute que le Ramadan sans le Coran ne lui semble pas du tout comme le Ramadan. © UNHCR / J. Kohler

## **Annexe A – Contributeurs à l'Enquête sur les exemples de bonnes pratiques (Survey on Good Practice Examples)**

Les bureaux suivants du HCR ont soumis des exemples de partenariats :

- HCR Téhéran, Iran
- HCR Bangui, République centrafricaine
- HCR Malaisie
- HCR Abidjan, Côte d'Ivoire
- HCR Autriche
- HCR antenne de Jijiga, Ethiopie
- HCR Mexique
- HCR Amérique centrale et Cuba
- HCR Brasilia, Brésil
- HCR Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique
- HCR Myanmar
- HCR Liban

Les organisations non gouvernementales et les communautés religieuses suivantes ont soumis des exemples de bonnes pratiques :

- Act for Peace, Australie
- Armenian Caritas, Arménie
- CAFOD
- Capuchin Tertiary Sisters, Chili
- Caritas Internationalis
- Caritas Nairobi, Kenya
- *Casa del Migrate Scalabrini*, Mexique
- Catholic Relief Services
- Church World Service
- Christian Aid, République dominicaine
- Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et Israël, et dans les Territoires palestiniens occupés
- Edmund Rice International
- Franciscan Family, Tchad
- Franciscans International
- Hebrew Immigrant Aid Society, Etats-Unis
- Integration and Support Unit/ Mount Zion, Royaume-Uni
- Jesuit Refugee Service/ Etats-Unis
- *Kerk in Actie*, Pays-Bas
- Lutheran Children and Family Service of Eastern Pennsylvania, Etats-Unis
- Lutheran Immigration and Refugee Service, Etats-Unis
- Lutheran Services Georgia, Etats-Unis
- Fédération luthérienne mondiale
- Lutheran World Service, Fédération luthérienne mondiale, Kenya
- Conseil national chrétien de Sri Lanka et Société Mahabodhi de Sri Lanka
- Nepal Country Office, Fédération luthérienne mondiale
- OFADEC, Sénégal
- Revive/Holy Ghost Fathers and Christian Brothers, Royaume-Uni
- Mouvement de sanctuaires/Comité œcuménique allemand « L'asile à l'église », Allemagne
- South African Jewish Board of Deputies, Afrique du Sud
- The Refuge Pnan, Corée du Sud
- United States Conference of Catholic Bishops, Migration and Refugee Services, Etats-Unis
- World Outreach Initiatives, Burundi
- Zimbabwe Council of Churches



## Annexe B – Affirmation de bienvenue

De décembre 2012 à décembre 2013, le document *Accueillir l'étranger : Affirmations des chefs religieux* (<http://www.unhcr.org/51b6de419.html>) a été signé et adopté par plus de 1 700 chefs religieux, membres de communautés de croyants et organisations confessionnelles du monde entier et a été officiellement lancé devant une assemblée composée de 600 chefs religieux lors de la neuvième Assemblée mondiale de *Religions pour la paix*, qui s'est déroulée le 21 novembre 2013, à Vienne.

### Accueillir l'étranger : Affirmations des chefs religieux

L'une des valeurs fondamentales de ma foi est d'accueillir l'étranger, le réfugié, le déplacé interne, l'autre. Je le/la traiterai comme j'aimerais qu'on me traite. Je demanderai aux autres, même aux dirigeants de ma communauté religieuse, de faire de même.

De concert avec les chefs religieux, les organisations confessionnelles, et les communautés religieuses du monde entier, j'affirme :

« J'accueillerai l'étranger.

*Ma foi m'enseigne que la compassion, la miséricorde, l'amour et l'hospitalité visent chacun : le compatriote ainsi que l'étranger, le membre de ma communauté ainsi que le nouveau venu.*

*Je me souviendrai et je rappellerai aux membres de ma communauté que nous sommes tous considérés comme « étrangers » quelque part, et que nous devrions traiter l'étranger dans notre communauté comme nous souhaiterions être traités nous-mêmes et lutter contre l'intolérance.*

*Je me souviendrai et je rappellerai aux membres de ma communauté que personne ne quitte sa patrie sans raison : certains fuient la persécution, la violence ou l'exploitation ; d'autres les catastrophes naturelles ; d'autres encore souhaitent offrir, par amour, une vie meilleure à leur famille.*

*Je reconnais que toute personne, en tant qu'être humain, a le droit à la dignité et au respect. Tous ceux qui se trouvent dans mon pays, y compris l'étranger, sont soumis à ses lois, et personne ne devrait faire l'objet d'hostilité ou de discrimination.*

*Je reconnais que l'accueil de l'étranger nécessite parfois du courage mais que les joies et les espoirs qui lui sont associés en surpassent les risques et les défis. Je soutiendrai ceux qui font preuve de courage en accueillant l'étranger.*

*Je ferai preuve d'hospitalité envers l'étranger car ceci confère une bénédiction à ma communauté, à ma famille, à l'étranger et à moi-même.*

*Je respecterai et j'honorerai le fait qu'un étranger puisse être d'une autre confession ou avoir des croyances différentes des miennes ou de celles des membres de ma communauté.*

*Je respecterai le droit de l'étranger de pratiquer librement sa propre religion. Je m'efforcerai d'aménager un lieu où il/elle pourra librement pratiquer son culte.*

*Je parlerai de ma foi sans mépriser ou ridiculiser celle des autres.*

*Je construirai des ponts entre l'étranger et moi-même. Par mon exemple, j'encouragerai les autres à faire de même.*

*Je ferai un effort non seulement pour accueillir l'étranger mais également pour l'écouter avec attention et pour promouvoir la compréhension et l'accueil dans ma communauté.*

*Je défendrai la justice sociale pour l'étranger, tout comme je le fais pour d'autres membres de ma communauté.*

*Lorsque je serai témoin d'hostilité à l'égard de l'étranger dans ma communauté, que ce soit par des paroles ou par des actes, je ne l'ignorerai pas mais je tenterai plutôt d'établir un dialogue et de faciliter la paix.*

*Je ne me tairai pas lorsque je verrai d'autres personnes, y compris les chefs de ma communauté religieuse, parler mal des étrangers, les juger sans chercher à les connaître, ou lorsque je les verrai exclus, lésés ou opprimés.*

*J'encouragerai ma communauté religieuse à œuvrer avec d'autres communautés et organisations confessionnelles pour trouver de meilleurs moyens de porter secours à l'étranger.*

*J'accueillerai l'étranger. »*

## **Principes fondateurs**

L'appel visant à « accueillir l'étranger », par le biais de la protection et de l'hospitalité, et à honorer l'étranger ou les fidèles d'autres confessions avec respect et sur un pied d'égalité, est profondément enraciné dans toutes les grandes religions.

Dans les Upanishads, le mantra *atithi devo bhava* ou « l'hôte est semblable à Dieu » exprime l'importance fondamentale de l'hospitalité dans la culture hindoue. Au centre du *dharma* ou de la Loi hindoue, se trouvent les valeurs de *karuna* ou de compassion, *ahimsa* ou non-violence à l'égard de tous et de *seva* ou volonté de servir l'étranger et l'hôte inconnu. Fournir nourriture et abri à l'étranger dans le besoin est traditionnellement du devoir du chef de famille et bon nombre s'y conforment encore. Plus généralement, le concept du *dharma* consacre l'injonction à faire son devoir, y compris à l'égard de la communauté, ce qui doit se faire dans le respect des valeurs telles que la non-violence et l'abnégation au service du bien.

Le *Tripitaka* souligne l'importance de cultiver quatre états d'âme : *metta* (l'amour bienveillant), *muditha* (la joie sympathique), *upekkha* (l'équanimité), et *karuna* (la compassion). Les traditions du bouddhisme sont multiples et variées mais le concept de *karuna* en est la pierre angulaire. Il recouvre les qualités de tolérance, de non-discrimination, d'inclusion et d'empathie pour la souffrance des autres, reflétant le rôle central que joue la compassion dans d'autres religions.

La Torah contient 36 occurrences de l'honneur dû à l'étranger. Le Lévitique contient l'un des fondements les plus remarquables de la foi juive : « L'étranger qui séjourne parmi vous, vous sera comme celui qui est né parmi vous, et tu l'aimeras comme toi-même ; car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte ». (Lévitique 19:33-34). Par ailleurs, la Torah déclare « tu n'opprimeras point l'étranger ; vous savez vous-mêmes ce qu'éprouve l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. » (Exode 23:9)

Dans l'Évangile de Matthieu (23:32), nous entendons l'appel : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez accueilli... ». Et dans la Lettre aux Hébreux (13:1-2), nous lisons « Persévérez dans l'amour fraternel. N'oubliez pas l'hospitalité ; quelques-uns en la pratiquant ont, à leur insu, logé des anges. »

Lorsque le Prophète Mohammed a fui la persécution de la Mecque, il a cherché refuge à Medina, où il a été accueilli avec hospitalité. L'*hijrah* du Prophète, ou la migration, symbolise le déplacement depuis les terres d'oppression et le



▲ Thaïlande / Réfugiés du Myanmar au camp de réfugiés de Nu Po. © UNHCR / R. Arnold

traitement hospitalier qui lui a été réservé incarne le modèle islamique de la protection des réfugiés. Le Saint Coran appelle à la protection du demandeur d'asile, ou *al-mustamin*, qu'il soit musulman ou non-musulman, dont la sécurité est irrévocablement garantie par l'institution d'*Aman* (la fourniture de sécurité et de protection). Comme mentionné dans la Sourate Al Anfal : « [...] ceux qui [...] ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants : à eux, le pardon et une récompense généreuse. » (8 :74)

Le monde compte aujourd'hui des dizaines de millions de réfugiés et de déplacés internes. Nos croyances exigent que nous nous rappelions que nous sommes tous des migrants sur cette Terre, cheminant ensemble dans l'espoir.

### Contexte général

En décembre 2012, António Guterres, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a organisé un Dialogue avec des chefs religieux, des organisations humanitaires confessionnelles, des représentants de gouvernements du monde entier et des chercheurs sur le thème « Foi et Protection ». Comme le Haut Commissaire l'a noté dans ses remarques liminaires, « ... tous les systèmes de valeurs des principales religions embrassent l'humanité, le soin et le respect de l'autre, ainsi que la tradition d'octroyer une protection aux personnes en danger. Les principes du droit moderne des réfugiés s'enracinent profondément dans ces Ecritures et Traditions anciennes. » Lors de la clôture de cet événement marquant, le Haut Commissaire a souscrit à une recommandation relative à l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des chefs religieux visant à accueillir les migrants, les réfugiés et d'autres personnes déplacées de force et à lutter contre la xénophobie.

En réponse à cet appel, de février à avril 2013, une coalition de grandes organisations humanitaires confessionnelles et d'établissements universitaires (y compris HIAS, Islamic Relief Worldwide, Jesuit Refugee Service, Fédération Luthérienne Mondiale, Oxford Centre for Hindu Studies, Religions for Peace, University of Vienna Faculty of Roman Catholic Theology, le Conseil Oecuménique des Eglises, World Evangelical Alliance et World Vision International) ont rédigé « Accueillir l'étranger : affirmations des chefs religieux. » Ces affirmations, traduites en arabe, chinois, espagnol, français, hébreu et russe, appellent les chefs de toutes les confessions à « accueillir l'étranger » dans la dignité, le respect et l'appui bienveillant. Des groupes confessionnels dans le monde entier peuvent également utiliser ces affirmations et leurs ressources d'appui comme des instruments pratiques visant à mobiliser un soutien pour les réfugiés et les autres personnes déplacées dans leurs communautés.

# Références et ressources supplémentaires

CICR, (1994), « Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe », <http://goo.gl/cffgsd>

Dispositif mondial d'aide humanitaire, (1997), « Principes en matière de partenariat », <http://goo.gl/ReWS2M>

Fiddian-Qasmiyeh, E. (ed), (2011), « Introduction: Faith-based Humanitarianism in Contexts of Forced Displacement », *Journal of Refugee Studies*, Vol. 24, No. 3: Oxford.

HCR (co-publié avec l'Organisation de la Conférence islamique et l'Université Arabe Naïf des sciences de la sécurité) (2009), « The Right to Asylum between Shari'ah and International Refugee Law: A Comparative Study », <http://www.unhcr.org/4a9645646.html>

HCR (2012), « Document d'information pour le Dialogue du Haut Commissaire sur le thème Foi et protection », <http://www.unhcr.fr/50ad007f9.html>

HCR (2012), « Remarques de clôture du Haut Commissaire », <http://www.unhcr.fr/50d462799.html>

HCR, (2013), « Comprendre la protection basée sur la communauté », <http://goo.gl/ePFcmM>

Joint Learning Initiative on Local Faith Communities, (2012), « Local faith communities and the promotion of resilience in humanitarian situations », *Refugee Studies Centre Forced Migration Policy Note*, Oxford.

Kadayifci-Orellana, S. A., Abu-Nimer, M. et Mohamed-Saleem, (2013), A., « Understanding an Islamic Framework for Peacebuilding », *Islamic Relief Worldwide, Working Paper Series No. 2013-02: Birmingham, GB.*

ONUSIDA, (2011). « Partenariat entre l'ONUSIDA et les organisations confessionnelles : cadre stratégique », <http://goo.gl/jlixqz>

PNUD, (2014), « Guidelines on engaging with faith-based organizations », à paraître.

Le Projet Sphère, (2012), « Édition 2011 du Manuel Sphère : Qu'y trouverez-vous de nouveau ? », <http://goo.gl/dcprdY>

Ramalingam, B., Gray, B. and Cerruti, G. Bill Gray, (2013), « Missed opportunities: the case for strengthening local partnership-based humanitarian responses », *ActionAid, CAFOD, Christian Aid, Oxfam GB et Tearfund, Londres.*

Social Science Research Council, (2011), « Religion, Development and the United Nations », <http://goo.gl/tCrHIU>

Türk, V. (2008), « Reflections on Asylum and Islam », *Refugee Survey Quarterly*, Vol. 27, No. 2: Oxford.

UK Department for International Development, (2012), « Faith Partnership Principles: Working effectively with faith groups to fight global poverty », <http://goo.gl/e6O1lu>

UNFPA, (2009), « Guidelines for Engaging Faith-based Organizations (FBOs) as Agents of Change », <http://goo.gl/YrBX5E>

UNFPA, (2009), « Global Forum of Faith-based Organisations for Population and Development », <http://goo.gl/yfTr7G>

UNICEF, (2012), « Créer un partenariat en faveur des enfants avec les communautés religieuses », <http://goo.gl/T7i8C9>





Couverture arrière : Un père et son fils prient dans le camp d'Ifo, Dadaab. Les camps de Dadaab subissent de lourdes pressions démographiques, car ils font face à un afflux massif de somaliens qui fuient au Kenya pour échapper à la violence. Les terres, les habitations, les écoles et les soins de santé pour les quelque 300 000 réfugiés ont été prévus, à l'origine, pour aménager 90 000 réfugiés.

© UNHCR / E. Hockstein



**UNHCR**  
The UN  
Refugee Agency

Haut Commissariat des  
Nations Unies pour les réfugiés  
Case Postale 2500,  
1211 Genève 2, Suisse

[www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

© HCR, 2014